

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 28 Août 2023**

Le vingt-huit août deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09

Procurations : 0

Convocation
22 Août 2023Délibération Numéro**2023.28.08.07**Objet :**RECRUTEMENT D'UN AGENT
D'ENTRETIEN ET DE
SURVEILLANCE DES ENFANTS A
LA CANTINE**
**CONTRAT « PARCOURS EMPLOI
COMPETENCE »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230828-2023280807-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2023

Affichage : 04/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique,

Absents excusés :

Mme CHARDEY Brigitte, Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,
Secrétaire de séance : Mme MAILLARD Martine
Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

CONTRAT « PARCOURS EMPLOI COMPETENCE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de l'agent en charge de l'entretien des locaux scolaire et de la plonge au restaurant scolaire est terminé.

Monsieur le Maire précise que la charge de travail pour ce poste ne peut être répartie entre les différents agents.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un contrat à durée déterminée dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »,

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La durée du contrat est de 9 mois.

Considérant l'engagement de la commune de garantir le bon déroulement de l'accueil au restaurant scolaire de notre commune,

Considérant les besoins liés à l'entretien des locaux des bâtiments communaux (école maternelle, salle de motricité, garderie)

Considérant les contraintes budgétaires de la commune,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (09 voix pour)

DECIDE de recruter à compter du 1^{er} septembre 2023, un agent dans le cadre d'un emploi « parcours emploi compétence, qui aura pour mission l'entretien des bâtiments communaux et le service et la surveillance des enfants à la cantine - DUREE : 09 MOIS – 22/35EME

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Gérard CAPOT

